

Direction Départementale des Territoires

Affaire suivie par : Sophie MOULIN

Guéret, le

1 3 SEP. 2023

Service espace rural, risques, environnement Bureau milieux aquatiques, risques, transports

Tél: 05 55 51 69 93

Courriel: sophie.moulin@creuse.gouv.fr

Monsieur,

Par message électronique en date du 11 septembre 2023, vous demandez une dérogation à l'arrêté préfectoral n° 23-2023-09-08-00008 du 8 septembre 2023 portant restriction temporaire des usages de l'eau pour faire face à une menace, aux conséquences d'une sécheresse ou au risque de pénurie dans le département de la Creuse.

Votre demande porte sur la vidange du plan d'eau cadastré BM3 appartenant à Monsieur DE KERNIER afin de réaliser les travaux de réparation de la pelle de vidange.

La situation hydrologique exceptionnelle constatée cette année a conduit, dès le mois de mars à prendre un arrêté de vigilance, puis en dernier lieu le 8 septembre 2023 un arrêté portant restriction temporaire des usages de l'eau pour faire face à une menace, aux conséquences d'une sécheresse ou au risque de pénurie dans le département de la Creuse.

Les mesures de restriction des usages de l'eau portées par cet arrêté ont pour but d'assurer en toute situation la gestion équilibrée et durable des ressources en eau et les usages prioritaires de santé, sécurité civile et d'approvisionnement en eau potable.

Considérant le risque de mortalité du cheptel piscicole, le risque sanitaire et la nécessité de réaliser une vidange pour effectuer les travaux de réfection de la pelle de vidange, une dérogation vous est accordée. La dérogation est limitée à la vidange du plan d'eau en date du 16 septembre 2023. Le remplissage reste quant à lui interdit. Vous veillerez à vous tenir informé de toute prolongation éventuelle de ces mesures avant remise en eau (vigieau.gouv.fr).

Une visite sera par ailleurs organisée le 13 septembre 2023 avec nos services afin de discuter des problèmes sur la pelle et des modalités de vidange.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Monsieur BOUTHORS Michael 7 route de l'Abéoradoux 23130 SAINT-LOUP La préfète
Pour la préfète et par délégation,
le directeur départemental des territoires,

PIENE SCHWARTZ

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable dep 16 e 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée. Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (https://www.telerecours.frf)

Cité administrative B.P. 147 - 23 003 Guéret Cedex

Tel: 05.55.51.59.00

Courriel: ddt-serre-bma@creuse.gouv.fr

www.creuse.gouv.fr